

CHAPITRE IV

LE MILIEU CULTUREL LAUSANNOIS À L'ÉPOQUE DE SAINTE-BEUVE

André LASSERRE

En dehors des quelques témoignages recueillis soigneusement par René Bray dans son étude magistrale sur « Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne »¹, on ne peut pas savoir si le cours sur Port-Royal a été assimilé par son public, et si ce dernier était même apte à en saisir le sens et la portée. Si le critique parisien et professeur d'une saison n'a pas nécessairement été compris, il a en tout cas été interprété. On pourrait même dire que moins il a été compris, plus il a été interprété et utilisé à des fins étrangères à son propos. Ce dérapage retient davantage l'historien que je suis que la critique littéraire à proprement parler. La réceptivité au message d'un penseur qui atteint le grand public et ensuite son adultération et son exploitation sont des phénomènes sociaux et souvent politiques fascinants pour l'histoire des idées et des doctrines.

Pour situer le problème, je partirai de deux citations qui me paraissent très significatives : après sa première leçon, le journal de l'opposition de gauche, si l'on ose dire, avait critiqué le professeur et dupliquait ainsi à une rectification apportée par des étudiants indignés : « ...Comme nous croyons que la plus belle tendance de l'art consiste à se mettre à la portée du plus grand nombre possible, surtout lorsqu'il se produit dans une démocratie, et en quelque sorte par mission extraordinaire, rien n'était plus naturel que de souhaiter de le voir s'exercer sur un sujet moins restreint, moins isolé et moins excentrique que Port-Royal. Ce point de vue n'est pas à la vérité celui

¹ René BRAY, *Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne, chronique du cours sur Port-Royal 1837-1838*. Lausanne 1937, 367 p.

de certaine école, qui estimant au contraire que le sublime de la science consiste à planer au-dessus du vulgaire, se complaît d'autant plus dans l'admiration de ses oeuvres, qu'elles sont généralement moins comprises et moins goûtées ». La seconde citation est tirée de l'ouvrage de René Bray à propos de l'amitié qui lie Sainte-Beuve et Juste Olivier : « ... Les valeurs morales tiennent chez eux au moins autant de place que les intellectuelles »².

Ces deux textes dessinent le cadre à la fois intellectuel, politique et social dans lequel Sainte-Beuve a été plongé dès son arrivée dans notre ville. Je retiendrai ici trois facettes de ce cadre : le monde académique, qui prendra la première place, la position de la femme et la vie sociale et culturelle, ces deux derniers points plus brièvement, car on est malheureusement mal informé.

Le libéralisme vaudois ne se fonde pas comme l'anglo-saxon sur des exigences économiques, mais sur la volonté de réaliser le maximum possible de liberté dans l'ordre et la discipline sociale en y mêlant volontiers une touche solidariste et une solide fidélité au protestantisme. Arrivés au pouvoir en 1831 à la suite d'une révolution pacifique, les libéraux ont eu à coeur de remodeler l'ensemble des institutions pour en chasser les intolérances et les obscurantismes et façonner une nouvelle société. Tout naturellement, l'instruction publique a été l'objet de leur sollicitude attentive. Ils l'ont refondue en moins de dix ans en partant de la base. En 1837-38 précisément, le législateur couronnait l'édifice en réformant l'Académie où enseignait alors Sainte-Beuve. Cette oeuvre majeure du régime fut préparée et mise en forme dès 1832 par une commission dont la composition ne changea guère jusqu'à la fin. On y trouvait en particulier le conseiller d'Etat Druey et les professeurs d'Académie André Gindroz, Louis Rodieux et Charles Monnard³. Grâce à cette continuité dans la conception et à cette rapidité dans l'action, la réforme présente une homogénéité que pourraient lui envier bien des systèmes scolaires.

L'Académie héritée de la domination bernoise avait un but prioritaire : former des pasteurs. Cela impliquait des liens étroits avec l'Eglise et diverses servitudes. Même si des cours de droit ou de sciences naturelles s'étaient ajoutés avec le temps, la théologie restait privilégiée et l'étudiant qui voulait accéder à un niveau universitaire dans d'autres orientations était obligé de compléter ses études en

² *Nouvelliste vaudois*, 14.11 1837 ; BRAY, *op.cit.* p. 249.

³ Les procès-verbaux de ses travaux se trouvent aux Archives cantonales sous la cote Bdd 48.

France et peut-être davantage encore en Allemagne dont la réputation était supérieure. A l'inverse, qui n'en avait pas les moyens et voulait entreprendre une carrière fondée sur des études supérieures était astreint à la théologie⁴.

Dans la haute école, l'enseignement n'était pas divisé en facultés, mais en classes successives, en « auditoires » comme on disait ; d'abord les belles-lettres (2 ans), ensuite la philosophie (3 ans) pour finir par 4 ans de théologie. Admis à 14 ans, la plupart finissait à 24 ans pour entrer dans le pastorat... ou dans d'autres professions qui requéraient une formation supérieure, l'enseignement par exemple qui occupait nombre d'entre eux. La présence multiforme des licenciés en théologie dans diverses carrières était l'un des aspects de l'empreinte directe ou indirecte de l'institution ecclésiastique sur le pays.

Le besoin s'était fait sentir avant la révolution de 1830 déjà de réformer une institution dépassée par les besoins de cadres plus nombreux et diversifiés. En outre son niveau n'était plus ce qu'il avait été jadis, même en théologie. La juxtaposition des degrés secondaires et académiques sous la même direction et en partie avec les mêmes professeurs ne favorisait pas l'enseignement. La minceur des allocations de crédits interdisait d'engager des professeurs de qualité. Les effectifs enfin étaient faibles : 135 étudiants en 1837-1838, plus quelques dizaines d'auditeurs.

Encore fallait-il définir les buts d'une réforme avant d'en prévoir les modalités, et c'est là que les idéologies politiques se manifestèrent et que les contestations se focalisèrent un moment autour de Sainte-Beuve qui n'en pouvait mais.

Une première commission officielle présidée par le professeur Gindroz aboutit en 1827 à la conclusion modeste qu'il fallait se contenter de « former, en tout ou en partie, des hommes capables de remplir l'une ou l'autre des trois carrières principales ouvertes à l'activité de l'homme dans les sociétés modernes », pastorat, droit et médecine. La création de facultés permettrait la spécialisation et faciliterait le détachement à l'égard de l'Eglise. Ce ne serait plus un « séminaire théologique », mais une « école supérieure des professions libérales ». La formation devait partir de connaissances générales pour aboutir à des spécialisations.

⁴ Louis VULLIEMIN, *Souvenirs racontés à ses petits enfants*. Lausanne 1871, 308 p. V. p. 84 l'expérience qu'il vécut avec son frère et ses amis.

Quant aux enseignants, ils devraient se consacrer plus exclusivement à la méditation et à l'étude. Evitons qu'ils ne « se laissent insensiblement aller au plaisir de remplir dans la société un rôle qui ne leur appartient pas ; qu'ils ne préfèrent aux paisibles devoirs de leur chaire les travaux moins obscurs de la vie civile »⁵. C'est une des seules allusions, encore informelle, au devoir de recherche personnelle de la part des professeurs. Curieusement, l'éducation morale n'entraîne pas dans les buts de l'Académie, l'enseignement en étant laissé aux cours de religion et aux familles. C'est dire combien était profonde la rupture recherchée prioritairement avec l'Eglise et son magistère moral. Le rapport fut repris par le Département de l'Instruction publique, mais n'aboutit à rien auprès d'une administration qui ne redoutait rien autant que le changement⁶. Ses suggestions se réalisèrent en grande partie par la suite.

Après la révolution libérale, la commission de législation mentionnée plus haut commença ses travaux sur l'Académie le 9 mars 1836 et lui assigna comme but de « faire avancer la science et former des hommes instruits qui se vouent à des carrières spéciales ». Comme effrayée de son audace, elle renversa ensuite les priorités et affaiblit le tranchant de son ambition scientifique qui aurait pu faire croire peut-être qu'elle envisageait de créer le noyau d'une véritable Université. Elle se contenta de prescrire de « former des hommes destinés aux carrières qui exigent une instruction supérieure et entretenir dans le pays une culture scientifique »⁷. On passait ainsi de l'avancement des sciences à un simple entretien de la culture. Le projet définitif ajouta encore « littéraire » après « scientifique ». Le législateur maintint l'adjonction qui cadrerait effectivement mieux avec la prépondérance accordée aux lettres, au droit, aux sciences humaines en général⁸.

⁵ André GINDROZ, *Rapport fait au Conseil d'Etat du canton de Vaud par la commission chargée de proposer un plan d'instruction publique pour les classes de la société auxquelles les écoles primaires ne peuvent pas offrir des moyens d'instruction suffisants*. Lausanne 1827, 96 p. Cit. pp 21, 90, 84.

⁶ Gérald ARLETTAZ, *Libéralisme et société dans le canton de Vaud, 1814-1845*. Lausanne 1980, 742 p.

⁷ PV cit. 9.3, 20.4.1836,

⁸ *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud, 1837* p. 335 sqq. Préambule de la loi : « L'Académie a pour but de former des hommes pour les carrières qui exigent une instruction supérieure, et d'entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire ». A l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le Conseiller d'Etat Jaquet entonna pendant « les premiers accents du cantique scientifique ». (André DELESSERT, *L'Université au défi*. Lausanne 1991, 349 p. Cit. p. 45).

En outre, la loi accorda aux étudiants la liberté académique, favorisée par le recul de l'âge d'entrée à 18 ans après un examen de fin de scolarité secondaire correspondant au futur baccalauréat. L'Académie ne se focalisait plus sur la théologie, les facultés prenaient leur autonomie et s'affranchissaient de leurs devoirs envers l'Eglise. C'était la condition du *progrès* auquel se ralliait sans détour le nouveau régime.

L'Académie nouvelle restait un établissement modeste. Le nombre de ses professeurs était fixé à 17, le Grand Conseil ayant refusé d'ajouter une chaire de droit sans supprimer un poste en Lettres par compensation. Le droit avait désormais 4 chaires comme la théologie. Ce symbole d'un nouveau rapport des forces ne manquait pas d'importance. Les députés ne voulaient en tout cas pas de dépenses nouvelles. Pour accroître la variété des enseignements, ils se satisfaisaient comme jadis de cours libres donnés occasionnellement, tel celui de Sainte-Beuve, ou de professeurs extraordinaires pour les branches réputées secondaires. Cette modestie économe se manifesta aussi dans le consentement qui accueillit la suppression de la médecine, présente dans la loi de 1806... mais qui ne s'était jamais concrétisée.

La nouvelle haute école passa sans difficulté l'examen du législatif, mais suscita des regrets quand même. Citons Jean-Jacques Porchat, professeur qui y perdit son poste et fit en tant que recteur un discours d'adieux où il célébrait en particulier les travaux de... l'agriculteur, « plus utiles, plus grands encore que les nôtres [qui] le dérobent d'autant mieux à l'influence littéraire, que l'on craint, non sans cause, de porter avec indiscrétion au sein de nos campagnes le flambeau des connaissances modernes, qui brûle plus souvent qu'il n'éclaire »⁹. Fin mélancolique d'un monde intellectuel où Porchat était loin d'être isolé dans une société foncièrement agricole et traditionaliste.

Le véritable conflit ne touchait pas ces attardés, mais les deux groupes de novateurs qui mettaient en réalité dans le cadre très ouvert de la loi des contenus très différents. D'un côté les libéraux avaient pour tête de file Charles Monnard. Ce professeur de littérature n'avait pas suivi davantage que Gindroz les bons conseils d'abstention de la vie publique puisque comme lui, et beaucoup plus en pointe, il faisait une brillante carrière politique cantonale et fédérale. De l'autre côté, les radicaux incarnaient le bon sens populaire et paysan, méfiant, pragmatique et égalitaire. Ils suivaient Henri Druet, quoique dans le

⁹ Jean-Jacques PORCHAT, *Adieux de l'Ancienne Académie de Lausanne à ses concitoyens...* Lausanne 1838, 24 p.

domaine académique cet ancien étudiant de Hegel à Berlin eût une position en porte-à-faux entre les intellectuels et son parti.

La conception libérale pouvait certes se concilier en grande partie avec celle des radicaux sur l'utilité pratique de l'enseignement supérieur réduit à une formation professionnelle. Ce consensus explique sans doute la large approbation que rencontra la loi auprès du législateur : plutôt qu'obliger les jeunes Vaudois à dépenser l'argent du pays à l'étranger, il valait mieux attirer les étudiants du dehors, et même leurs familles prêtes à se fixer « dans un pays qui joint les avantages d'une culture distinguée aux charmes de la nature et aux charmes d'une vie plus suave, d'une respiration plus facile dans l'atmosphère de la liberté ». Ce nationalisme écolo-culturel prônait également auprès du législateur la connaissance intime des moeurs républicaines, au lieu de se former seulement dans une Université monarchique¹⁰. Cette rhétorique démocratique se retrouve chez Druey, qui, peu après, allait soulever le scandale en condamnant la liturgie en cours dans l'Eglise parce qu'elle contenait une prière pour les rois. L'isolement républicain dans l'Europe de la Régénération était péniblement ressenti ; la présence menaçante des grandes monarchies, c'était l'impérialisme du moment.

Passons sur l'étrange argument de Monnard qu'un petit pays peut se faire un rempart de ses institutions culturelles que respecterait un envahisseur pour arriver au noyau de la contestation : « *L'utilité de l'instruction supérieure ne consiste pas dans la participation du grand nombre, mais dans l'intensité des études* »¹¹. Former une « élite d'hommes d'un grand savoir » propres à répandre « le spiritualisme scientifique, indispensable contre-poids à la tendance utilitaire des études d'application... propager sur la terre le règne de la vérité qui est le règne de Dieu », voilà les vraies finalités de l'enseignement académique. L'instruction supérieure doit former un foyer d'où les « missionnaires de la pensée » répandront leur message dans la population au travers de leur profession¹². Les sociétés humaines passent dans leurs relations de la défense d'intérêts égoïstes à la charité qui, « sous divers déguisements, plane méconnue au-dessus des traités des nations, et brise ça et là de l'attouchement de son aile le sceptre de fer de l'égoïsme gouvernemental ». De même, l'enfant,

¹⁰ Charles MONNARD, *De l'instruction supérieure par rapport au canton de Vaud. Discours prononcé aux promotions du collège académique le 17 juin 1836*. Lausanne 1837, 32 p. Cit. p. 11.

¹¹ *Id.* p. 20, soul. dans le texte.

¹² *Id.* pp. 20-22.

nativement attaché à son *moi*, doit progresser vers le dévouement à autrui par une éducation chrétienne¹³.

Cette interprétation libérale de l'école nous éloigne de l'utilitarisme affiché dans la loi. Elle ne le nie pas, mais le dépasse. Elle ne met pas non plus la recherche de la connaissance au premier plan de l'activité académique, mais la lie étroitement au progrès moral et spirituel : les deux vont de pair. S'est-elle tellement éloignée de l'esprit de l'ancienne Académie ? Oui dans la mesure où le magistère de l'institution ecclésiastique était renversé et remplacé par le contrôle gouvernemental. Le libéralisme vaudois n'emprunte en tout cas pas grand'chose au manchestérien dont le séparent des principes de base très différents¹⁴.

La vision de l'instruction publique qui triompha dans la loi académique de 1837 s'alignait sur le programme législatif adopté en 1833. Celui-ci assignait comme but et comme moyens à l'enseignement d'« asseoir le bonheur du peuple sur une base solide », c'est à dire « dans la religion, dans les moeurs et dans l'instruction », celle-ci étant mise « à la portée de tous les citoyens »¹⁵. Cette égalité promise restait assez formelle, inséparable de l'élitisme, liée à l'idée que les *classes* sociales n'avaient qu'une signification relative dans un peuple de frères où chacun collaborait à sa place à la cause commune. L'école encourageait sans doute à vouloir s'élever au-dessus de sa condition, « mais assurément personne ne pensera que, pour conserver au milieu de nous la subordination et le calme, il faille refuser aux classes inférieures les moyens d'acquérir l'instruction que leurs droits et leurs devoirs politiques, leur bien-être et l'état de la civilisation leur rendent nécessaire »¹⁶.

On remarquera le pas franchi depuis Porchat, la ferveur de la croyance au progrès moral autant ou plus que matériel ; pour les radicaux, ces théories étaient inacceptables parce qu'anti-égalitaires, baignées d'un sentiment religieux sclérosant, *mômier* ou *jésuite protestant* comme on dira quelques années plus tard. Le conflit entre libéraux et radicaux n'était pas tellement apparu dans la discussion

¹³ Charles MONNARD, *De la réforme de l'instruction publique dans le canton de Vaud. Deux discours...* [de promotions] en 1834 et 1835. Lausanne [1835], 37 p. Cit. p. 26.

¹⁴ Voir dans la libérale *Revue suisse* de 1838 p. 538 sq. une diatribe anonyme contre l'enseignement de l'économie politique, au nom du solidarisme.

¹⁵ Préambule à la loi du 10.12.1833, *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud*, 1833 p. 153.

¹⁶ Circulaire aux commissions d'inspection des écoles primaires, 1842.

sur l'Académie qui ne pouvait concerner directement que peu de gens, mais avait été très vive sur le projet de loi des collèges chargés de préparer à l'enseignement supérieur. L'élitisme qui se manifestait à ce niveau déjà avait suscité de violentes protestations¹⁷.

Ne demandez pas aux militants de base du parti radical de faire la différence entre jansénistes et jésuites, qu'ils soient protestants ou papistes. Le cours de Sainte-Beuve leur était simplement insupportable, parce qu'il symbolisait les prétentions d'une aristocratie urbaine de la piété, de la pensée et du pouvoir politique ou social qui accaparait les professions intellectuelles et les avenues du pouvoir. C'est là le sens de l'article souvent cité de Gaullieur dans le *Nouvel-liste*, qui accueillit la première leçon de Sainte-Beuve. De son côté, Druey y mit plus de nuances, comprenant l'intérêt du cours sur Port-Royal, mais il restait vigilant devant la manière dont l'enseignement était donné et l'exploitation qu'en faisaient les bigots¹⁸. Pour l'instant, la contestation resta verbale et ne s'attarda pas longtemps sur Sainte-Beuve.

Mais la nouvelle institution académique devint vite impopulaire à gauche pour son coût et ses tendances politico-religieuses illustrées un moment pas le cours du critique littéraire parisien ; en 1845 une nouvelle révolution mit Druey et les radicaux au pouvoir. Une nouvelle loi remplaça celle de 1837, diminuant encore le nombre de chaires. Les professeurs de l'Académie payèrent durement leur appartenance au régime défunt dès l'année suivante : tous démissionnèrent ou furent renvoyés sauf un. Typiquement, l'affaire Sainte-Beuve revint alors à la surface parmi les critiques faites à l'ancien régime « méthodiste »¹⁹.

Pour répondre déjà à la question de l'audience de Sainte-Beuve, il existait un public parfaitement apte à saisir son cours : les nombreux intellectuels qui avaient passé quelques semestres d'étude à l'étranger ; ceux mêmes, étudiants ou hommes d'âge qui étaient restés à Lausanne, et avaient acquis une culture générale sur les bancs de l'Académie et avaient pu profiter par exemple de l'enseignement de littérature française de Monnard. On peut aller plus loin : la réflexion

¹⁷ Voir par ex. le débat final sur la loi dans le *Bulletin du Grand Conseil*, 1837 T. II p. 492 sq.

¹⁸ Michel STEINER, André LASSERRE, *Henri Druey, correspondance*. T. II, Lausanne 1975, lettre du 9.11.1937, p. 18.

¹⁹ *Bulletin du Grand Conseil*, 1846 t. II p. 389. Nathalie GARDIOL, *Le coup d'Etat académique du 2 décembre 1846*. Lausanne 1987, 91 p. Charles ARCHINARD, *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud*. Lausanne 1870, 367 p. Voir p. 126.

religieuse, le courant revivaliste, le poids des facteurs moraux relevés par René Bray chez Juste Olivier et si présents chez tant d'autres favorisaient l'adaptation du public « éclairé » à la problématique de Sainte-Beuve. Les concepts, le vocabulaire théologique ne leur étaient pas étrangers. D'un autre côté, le piétisme a aussi rétréci la curiosité intellectuelle et même spirituelle, dans une vision étroite de la foi. Les espoirs et même les tentatives de convertir au protestantisme leur hôte parisien est typique du genre de préoccupations qui animaient certains Lausannois, justement parmi ses admirateurs. Les meilleurs avaient su échapper au sectarisme tout en revenant aux sources trop négligées de leur héritage religieux et de leur foi. Les autres avaient passé par une « nouvelle naissance » et créé un nouvel univers religieux. Il n'est pas dit que les piétistes étroits aient compté pour beaucoup dans le public de Sainte-Beuve.

Mais il y avait les femmes, dont beaucoup suivirent fidèlement les cours du critique parisien, et pas nécessairement par snobisme. Elles n'accédaient pas à une Académie qui ne leur était pas destinée. On se souciait pourtant de leur scolarisation : la loi de 1834 sur l'instruction primaire s'ouvrait sur un article imposant aux communes l'ouverture d'une école au moins « où un régent instruit les enfants des deux sexes ». L'enseignement était donc le même pour tous, abstraction faite des *travaux du sexe* et de l'*économie domestique*. Si les effectifs le permettaient, la loi autorisait la création d'écoles séparées pour garçons et filles. Pour le moment, on n'alla pas plus loin et les filles n'apparaissent plus dans les écoles moyennes, les collèges ni l'Académie. Il fallait bien commencer par la base, mais on y resta. Pour améliorer au départ le niveau de l'enseignement, on créa en 1837 une école normale pour former les institutrices appelées à enseigner aux jeunes filles. Cette école complétait celle des *régents* ouverte peu avant. A son inauguration, Charles Monnard – encore lui – rappela la tâche des institutrices primaires qui en sortiraient : « sans négliger ce qui tient aux sciences et à l'art, elles doivent surtout s'appliquer aux connaissances usuelles, aux ouvrages du sexe et à l'économie domestique »²⁰. De cette double mission, laquelle allait l'emporter, la science et les arts ou les gestes de la ménagère ? La femme devait certes alors limiter son action au cercle familial, mais elle y jouait un rôle matériel, moral, spirituel et même civique déterminant. Ignorante, elle ne pourrait pas influencer favorablement ses proches, ni faire répéter leurs leçons à ses enfants ni, plus grave encore, leur donner les

²⁰ Cit. in *Nouvelliste vaudois*, 13.1.1837.

principes religieux et moraux indispensables, les éduquer en un mot : nous sommes plus qu'à moitié ce que nous ont faits nos mères, reconnaissait Alexandre Vinet²¹.

Le choix dans l'orientation des études entre l'utilitaire et le moral n'était donc pas simple, et la réduction même du rôle de la femme à son cercle familial imposait de lui donner une formation solide et de qualité. Le Conseil de l'instruction publique n'hésitait en tout cas pas dans ses circulaires aux commissions d'inspection scolaire : on le voit rappeler officiellement par exemple que l'école est la même pour tous et critiquer le fait que « en général, on ne s'est pas assez souvenu que la culture intellectuelle et morale est plus importante que l'adresse manuelle, même chez la femme... Si l'on ne parvient pas à perfectionner et à relever beaucoup la culture morale et religieuse des femmes, la réforme de nos écoles, la réforme de nos mœurs, l'amélioration de notre peuple, en un mot, est une entreprise vaine et dont il faut désespérer »²². La « maternité républicaine » comme diront plus tard des sociologues est un des facteurs importants du développement de la femme au XIX^e siècle dans les pays démocratiques.

La logique exigeait de pousser davantage l'instruction féminine. En 1837 s'ouvrait une école supérieure de jeunes filles patronnée par la Municipalité de Lausanne. Elle devait en gros donner une instruction équivalant à celle des écoles moyennes, qui n'ouvraient pas sur l'Académie. C'était un pas de plus vers le rattrapage scolaire des filles sur les garçons. Comme le dira Vinet, attaché de près à cette institution qui recevra plus tard son nom, la démocratie élève l'homme, il faut qu'avec lui la femme soit aussi élevée, au sens strict du terme²³.

Tout cela signifie que les auditrices de Sainte-Beuve n'avaient pas pu bénéficier du même enseignement public supérieur que les hommes, ou plus exactement que les différences sociales étaient plus prononcées entre elles : pensionnats, écoles ou cours privés onéreux devaient suppléer la carence des écoles publiques. Il en émergeait quelques personnalités supérieures comme Caroline Olivier. À côté d'elle, la femme d'Henri Druey, autre auditrice de Port-Royal, apparaît très pâle et médiocrement cultivée. Minces témoignages dont il serait hasardeux de tirer des conclusions sur le niveau culturel

²¹ Alexandre VINET, *Famille, éducation, instruction*. Lausanne 1925, série 2, tome II des Oeuvres complètes (recueil de textes divers).

²² Circulaire du 26.10.1837, pp. 3 et 4. Voir aussi dans le même sens celle du 18.1.1843 p. 14 sq.

²³ VINET, *op. cit.* p. 373 sq. D'autres écoles du même genre existaient déjà dans le canton.

féminin ! Le Réveil a joué un rôle ambigu probablement, comme pour les hommes.

Dans la vie sociale et culturelle, la femme avait naturellement un rôle important à jouer. Chez les Olivier, Caroline y avait même un rôle plus actif que son mari. Grâce à ce couple, Sainte-Beuve eut l'occasion de connaître nombre de Vaudois cultivés dont il ne dit pas grand'chose du reste, trop absorbé peut-être par les difficiles préparations de son cours. Il faudrait faire une exception pour Monneron et Lèbre, poètes qu'il fréquentait volontiers. Il mentionne aussi toute une active vie mondaine de bals, de salons et de jeux qui animaient la vie de société. Il se plaint enfin dans une de ses lettres de la comédie jouée par des voisins qui l'empêchaient de dormir²⁴. Il nous rappelle ici un aspect qu'on aurait tort de négliger dans la vie sociale d'autrefois, surtout peut-être dans les petites villes où les spectacles publics n'abondaient pas : on se les offrait soi-même.

A côté des plaisirs frivoles stigmatisés par les piétistes, le public contribuait par une participation active à des distractions plus proprement culturelles. Dans une de ses lettres, le landamann Henri Monod donne un aperçu très suggestif des gens et des moeurs de la bonne société lausannoise : « Perdonnet a tous les jeudis une société assez brillante, on y voit ces étrangers [de riches Anglais très mondains] en partie et un mélange de toutes les sociétés de Bourg, la Cité et le Pont. On y danse, on y fait de la musique, on joue aux cartes, au billard, de temps en temps de petites pièces de comédie, une entre autres pour la jeunesse de 8 à 16 ans mignonement, dit-on, rendue, particulièrement par la jeune Perdonnet et sa soeur. D'ailleurs, point de plaisirs publics. A Morges, au contraire, il y en a eu, outre les concerts qui continuent toujours bien, des bals au Casino, l'un entr'autres donné ces jours passés par un Anglais qui est en famille chez Kunkler ». Des concerts étaient donnés aussi par un orchestre d'amateurs qu'il admirait même si leur musique « ne vaut pas celle de M. Paganini »²⁵. Enchanté de dénigrer la capitale, ce Morgien oublie que Lausanne avait un théâtre et s'offrait aussi des concerts publics. On est loin en tout cas d'un désert culturel dans cette bonne bourgeoisie.

²⁴ Cit. in BRAY, *op cit.* p. 257-258.

²⁵ *Dialogue entre un magistrat vaudois de la Restauration et son petit-fils...* Etudes de Lettres, série III tome 2, Lausanne 1969 pp. 3-37. Lettres des 5.3 et 3.4.1829 pp. 34 et 35.

Cette société pourrait se diviser en trois groupes, point étanches du reste, c'est peut-être le sens de l'allusion de Monod aux hôtes des trois salons réunis chez le banquier Perdonnet : une société élégante d'avant 1830, appuyée sur une génération formée à la fin du XVIII^e siècle, des *aristocrates* dans un sens large, si l'on veut utiliser ce terme étranger à notre canton, protestants pratiquants peut-être, mais sans excès. Monod en serait un bon exemple. A l'autre extrême, les disciples du Réveil qui avaient banni les plaisirs mondains. Citons pour exemple la famille Rivier, très active dans le négoce, les oeuvres charitables et les *oratoires* piétistes. A la suite de la crise politico-religieuse de 1824, elle avait rompu avec les plaisirs mondains qui animaient sa campagne du Désert. La légende familiale orale veut que tous les tableaux d'ancêtres aient alors été encadrés de noir et que les descendants de notre siècle se croyaient obligés de les retourner face contre le mur lors de leurs soirées dansantes. Une piété diligente ne lui faisait du reste nullement négliger une instruction soignée donnée par des précepteurs aux nombreux enfants, y compris les filles en seconde ligne. Même la danse n'était pas oubliée... A croire l'excellent biographe de la dynastie, « on peut avoir l'habitude de terminer certaines réceptions par une lecture biblique et la prière, sans que cela fasse peser sur la soirée une atmosphère d'oratoire »²⁶.

Entre ces deux groupes extrêmes se situait la société libérale, bien incarnée par les Olivier. Pour revenir à la piété, qui marque l'un des clivages, mais pas le seul, entre les divers milieux de la bourgeoisie lausannoise, elle est évidente chez les hôtes de Sainte-Beuve et leurs amis. Elle a subi l'influence profonde du Réveil, mais échappé à ses étroitesse. Politiquement et religieusement, elle se distingue des attardés de la Restauration. Intellectuellement, elle ne peut suivre les piétistes dans leurs excès.

« Sous ce monde frivole, à côté, il y a un monde moins parisien de moeurs, un monde sérieux, religieux, instruit (les femmes le sont extrêmement) ; mais soit ennui de ma situation, soit indignité morale au-dedans, j'estime fort ce monde sans le pratiquer »²⁷. Ces mots de Sainte-Beuve ne donnent pas l'impression qu'il croyait vivre dans un monde sous-développé. Pouvait-il dire autre chose que des louanges de ses auditeurs fidèles, surtout des femmes ?

²⁶ Théodore RIVIER-ROSE, *La famille Rivier* (1595 à nos jours). Lausanne 1916, 484 p. Cit. p. 363.

²⁷ Lettre de Sainte-Beuve, in BRAY, *op. cit.* p. 258.

Dans un registre un peu différent, un autre Français, le professeur Marguet qui enseignait à l'école moyenne et plus tard à l'école spéciale qui deviendra l'école d'ingénieurs confirme ce jugement de Sainte-Beuve : « Le public de Lausanne est difficile parce que presque tous les Vaudois instruits ont beaucoup voyagé et ont vu les artistes les plus distingués des capitales de l'Europe. On n'aime ici que les ouvrages classiques. Les pièces légères n'excitent souvent que du dégoût ou de la pitié »²⁸.

L'existence d'une Académie, d'universitaires qui avaient en outre souvent perfectionné leurs études à l'étranger, la présence d'une frange de femmes cultivées, les apports d'une vie sociale et culturelle ont offert à Sainte-Beuve un public intéressé. Peut-être les auditeurs ont-ils eu de la peine à inscrire leur attention dans un type d'analyse littéraire inattendu qui tranchait avec un certain encyclopédisme pratiqué dans l'enseignement des belles-lettres. Beaucoup d'entre eux avaient les outils intellectuels et moraux nécessaires pour s'y adapter.

²⁸ Jules MARGUET, Journal intime. Inédit. En date du 21.1.1843.